



Quel recours contre une saisie vente ?

Par **Vixy_old**, le **11/11/2007 à 16:37**

Le 28 septembre 2007, un huissier se présente à mon domicile pour établir un procès verbal de saisie vente. Je l'informe qu'il existe trois saisies antérieures récentes, en cours, et lui remet les actes en question, dont il prend note. Toutefois, il poursuit l'inventaire des biens de mon appartement estimant qu'il était dans son droit. Je lui fais alors une proposition d'apurement, qu'à priori il accepte, il m'informe qu'en cas de refus de son client, j'en serais informé sous huitaine par courrier. J'honore mon engagement, je n'ai à ce jour reçu aucun avis contraire. A ma grande surprise, je suis avisé par l'étude en question que mes biens seront mis en vente aux enchères publiques le 3 décembre 2007 à 14h, passant outre les trois saisies antérieures dont je lui ai fait état et de l'accord qu'il avait verbalement accepté et pour lequel je n'ai pas reçu d'opposition. Pouvez-vous m'informer de la possibilité d'un recours et des démarches à entreprendre ? Réponse très urgente.